



ANNÉE 2011

2^e séance

**COMPTE RENDU SOMMAIRE OFFICIEL
de la séance du jeudi 26 mai 2011**

L'an deux mille onze, le jeudi 26 mai, à 9 heures, l'assemblée de la province Sud s'est réunie, sous la présidence de **M. Eric GAY**, dans la salle des délibérations de l'hôtel de la province Sud.

Étaient présents : M^{mes} ANDREA-SONG, BRIZARD, DAVID, DONIGUIAN-PANCHOU, KATRAWA, LAGARDE, LAUOUVEA, LEQUES, LIGEARD, OHLEN, PASCO, SANMOHAMAT et VOISIN ainsi que MM. BRIAL, GAY, LASNIER, LEROUX, MICHEL, MULIAKAACA, NATUREL, PABOUTY, REGENT, ROBELIN, SALIGA, SONG et VITTORI.

Était absent excusé : Mmes ARLIE, DALY, MILLET, MOINDOU, SIO-LAGADEC et WAHUZUE-FALELAVAKI ainsi que MM. BRETEGNIER, DE GRESLAN, FROGIER, LAZARE, LOUECKHOTE, SAM, VENDEGOU et WAMYTAN.

<u>Procuration de :</u>	M ^{me} ARLIE	à	M ^{me} ANDREA-SONG ;
	M. BRETEIGNER	à	M ^{me} PASCO ;
	M ^{me} DALY	à	M ^{me} LIGEARD ;
	M. DE GRESLAN	à	M. LASNIER ;
	M. FROGIER	à	M. GAY ;
	M. LAZARE	à	M. NATUREL ;
	M. LOUECKHOTE	à	M ^{me} DONIGUIAN- PANCHOU ;
	M ^{me} MILLET	à	M ^{me} LAGARDE ;
	M ^{me} MOINDOU	à	M. PABOUTY ;
	M. SAM	à	M ^{me} LEQUES ;
	M ^{me} SIO-LAGADEC	à	M ^{me} VOISIN ;
	M. VENDEGOU	à	M ^{me} SANMOHAMAT ;
	M ^{me} WAHUZUE-FALELAVAKI	à	M. MULIAKAACA.

L'exécutif de la province était représenté par M. GAY, premier vice-président, M. MICHEL, deuxième vice-président, ainsi que par Mme LAGARDE, troisième vice-présidente de l'assemblée de la province Sud.

L'Etat était représenté par M. GUEYDAN, commissaire délégué de la République pour la province Sud.

L'administration était représentée par M. GARCIA, secrétaire général, ainsi que par :
M. BACKES, secrétaire général adjoint ;
M. HMALOKO, secrétaire général adjoint ;
M. GISLARD, secrétaire général adjoint ;
M. ARSAPIN, directeur des finances (DFI).

M.FOURMY, directeur de l'environnement (DENV) ;
M. FRIAT, directeur de la culture (DC) ;
M. SEVERIAN, directeur du développement rural (DDR) ;
M. KOLB, directeur de l'économie, de la formation professionnelle et de l'emploi (DEFE) ;
M. LOUIS, directeur de l'industrie, des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie (DIMENC) ;
M. PILOTAZ, chef du service de l'industrie, des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie (DIMENC) ;
Mlle CHASSARD, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (DJA) ;
M. PERRAUD, juriste à la direction juridique et d'administration générale (DJA) ;
M. ARLIE, rédacteur des débats (DJA).

* * *

Rapport n°530-2011/APS : Projet de délibération relative à la mise en place de l'instruction comptable M.52.

Faisant suite à l'initiative de l'Etat et de la Nouvelle-Calédonie, un groupe de travail a été constitué pour s'engager à faire évoluer les nomenclatures applicables à la Nouvelle-Calédonie et aux provinces s'agissant des modalités de tenue des comptes publics. Ainsi, la province Sud propose d'organiser sa gestion budgétaire et comptable conformément à l'instruction de la M.52. En outre, ce projet de délibération a pour objectif de définir le mode de vote à compter du budget 2012.

- Adopté à l'unanimité -

* * *

Rapport n°1917-2010/APS : Projet de délibération portant modification des dispositions du Titre I du livre IV du code de l'environnement.

Dans le cadre de la mise à jour de son code de l'environnement vis-à-vis de la réglementation européenne SEVESO (établissements à risques industriels technologiques) et IPPC (établissements à risque de pollutions chroniques), la province Sud propose d'encadrer juridiquement les activités industrielles et agricoles susceptibles d'avoir un impact, notamment sur l'environnement, la santé et la sécurité. En outre, ces futures dispositions prévoient la création d'une nouvelle catégorie intermédiaire de classement pour les installations classées pour la protection de l'environnement.

- Adopté à l'unanimité -

* * *

Rapport n°222-2011/APS : Projet de délibération portant modification des dispositions du Titre IV du code de l'environnement relatif aux ressources halieutiques.

Au regard d'une meilleure lisibilité du code de l'environnement provincial s'agissant des pêches professionnelle et de plaisance, il est apparu nécessaire de le réorganiser en scindant les dispositions relatives à chacune au sein de deux sections distinctes. En ce sens, il est proposé une réécriture du titre IV « Ressources Halieutiques » du livre III « Gestion des ressources naturelles » du code de l'environnement.

- Adopté à l'unanimité -

* * *

Rapport n°264-2011/APS : Projet de délibération portant modification des dispositions du chapitre II du livre IV du Titre III du code de l'environnement.

S'agissant des conditions de subventionnement et d'autorisation de prélèvement des eaux douces et souterraines, il est apparu que les services instructeurs utilisent des critères issus de la réglementation métropolitaine alors que ceux-ci n'ont pas de valeur juridique en Nouvelle-Calédonie. Dès lors, l'administration provinciale doit faire face à deux nombreuses contestations de la part des administrés. En conséquence, il apparaît nécessaire de proposer un cadre juridique en la matière.

- Adopté à l'unanimité -

* * *

Rapport n°99-2011/APS : Projet de délibération modifiant la délibération n° 20-96/APS du 27 juin 1996 relative à l'implantation des installations de points de vente en vrac d'hydrocarbures.

La délibération du 27 juin 1996 régleme la implantation des stations-services dans la province Sud. Toutefois, celle-ci fixe les capacités globales de stockage de ces implantations pour chaque compagnie pétrolière ainsi que leur nombre. Cependant, certaines communes connaissent un important développement démographique et économique ainsi que des monopoles de fait. En conséquence, il est apparu normal d'autoriser l'implantation de nouveaux points de vente, sur une durée d'un an, pour les communes du Grand Nouméa, à l'exclusion de Nouméa.

- Adopté à l'unanimité -

* * *

Rapport n°1798-2010/APS : Projet de délibération instituant un nouveau dispositif de soutien d'aide à la création artistique.

L'actuel projet de texte s'inscrit dans le développement du dispositif d'aide à la création artistique créé il y a quelques années par la province Sud. En effet, il couvre l'ensemble de la chaîne en permettant à une œuvre d'exister et d'être portée à la connaissance du public. En ce sens, la province Sud soutiendra la création intellectuelle jusqu'à la production d'un objet artistique diffusable.

- Adopté à l'unanimité -

* * *

Rapport n°572-2011/APS : Projet de délibération fixant l'organisation et les attributions de la direction de l'environnement de la province Sud.

L'organisation actuelle de la direction de l'environnement nécessite d'être revisitée afin de tenir compte des nouveaux enjeux environnementaux portés par la province Sud dans un contexte d'amélioration de la performance de l'administration provinciale. Pour ce faire, il est proposé de réorganiser ses services, de recentrer auprès du directeur des missions transversales et enfin, de transférer vers la direction du développement rural des missions et des compétences en gestion de la ressource en eau.

Ont voté pour : *Le Rassemblement-UMP (15 voix), l'Avenir ensemble (8 voix), Le FLNKS (3 voix) et M. Régent (1 voix). (26 voix).*

A voté contre : *Calédonie ensemble (11 voix).*

S'est abstenu : *Mme Doniguan-Panchou (1 voix).*

- Adopté -

* * *

Rapport n°543-2011/APS : Projet de délibération modifiant la délibération n° 15-2006/APS du 30 mars 2006 fixant l'organisation et les attributions de la direction du développement rural de la province Sud.

En parallèle à la redéfinition des enjeux environnementaux qui se traduit par la réorganisation de la direction de l'environnement (DENV), il paraît opportun de regrouper au sein d'un même pôle de compétence les actions conduites par la collectivité dans les domaines de la gestion de la ressource en eau, de la lutte contre l'érosion et de la gestion des forêts naturelles et cultivées. Ainsi, la direction du développement rural sera dotée d'un nouveau service qui accueillera une partie du service de l'eau de la DENV.

Ont voté pour : *Le Rassemblement-UMP (15 voix), l'Avenir ensemble (8 voix), Le FLNKS (3 voix), Mme Brizard (1 voix) et M. Régent (1 voix). (28 voix).*

S'est abstenu : *Calédonie ensemble (11 voix).*

- Adopté -

* * *

Modification des désignations au sein d'organismes extérieurs :

Au conseil d'administration du groupement d'intérêt public « Union pour le handicap » :
Madame Cynthia LIGEARD est remplacée par madame Sonia LAGARDE en tant que titulaire.

- Adopté -

Au conseil d'administration du groupement d'intérêt public « Union pour le handicap » :
Madame Sonia LAGARDE est remplacée par madame Cynthia LIGEARD en tant que suppléante.

- Adopté -

Au conseil d'administration de l'agence pour le développement de la culture Kanak (ADCK) :
Monsieur Pascal VITTORI a proposé la candidature de madame Malo KATRAWA en remplacement de madame Hélène IEKAWÉ.

Madame Corine VOISIN a proposé la candidature de monsieur Patrick ROBÉLIN.

La mise aux voix a été rendue nécessaire compte tenu de la présence d'un nombre de candidats supérieur au nombre de postes à pourvoir.

Etaient candidats : deux candidats pour un poste à pourvoir :
Madame Malo KATRAWA pour le RUMP ;
Monsieur Patrick ROBÉLIN pour Calédonie ensemble.

Ont obtenu :

Madame Malo KATRAWA (17 voix : *Le Rassemblement-UMP (15 voix), Le FLNKS (2 voix).*
Se sont abstenus : Calédonie ensemble (11 voix), l'Avenir ensemble (8 voix), UDC (2 voix) et M. Régent (1 voix))

Monsieur Patrick ROBÉLIN (13 voix : *Calédonie ensemble (11 voix), UDC (2 voix)*
Se sont abstenus : Le Rassemblement-UMP (15 voix), l'Avenir ensemble (8 voix), Le FLNKS (3 voix) et M. Régent (1 voix))

Désignation de **madame Malo KATRAWA.**

- Adopté -

Au conseil d'administration de la Bibliothèque Bernheim :

Monsieur Pascal VITTORI a proposé la candidature de madame Isabelle OHLEN en remplacement de madame Hélène IEKAWÉ.

Madame Corine VOISIN a proposé la candidature de monsieur Patrick ROBÉLIN.

La mise aux voix a été rendue nécessaire compte tenu de la présence d'un nombre de candidats supérieur au nombre de postes à pourvoir.

Etaient candidats : deux candidats pour un poste à pourvoir :

Madame Isabelle OHLEN pour Avenir ensemble ;
Monsieur Patrick ROBÉLIN pour Calédonie ensemble.

Ont obtenu :

Madame Isabelle OHLEN (19 voix : *Le Rassemblement-UMP (15 voix), Le FLNKS (2 voix) et UDC (2 voix)*). *Se sont abstenus : Calédonie ensemble (11 voix), l'Avenir ensemble (8 voix) et M. Régent (1 voix)*)

Monsieur Patrick ROBÉLIN (13 voix : *Calédonie ensemble (11 voix), UDC (2 voix)*). *Se sont abstenus : Le Rassemblement-UMP (15 voix), l'Avenir ensemble (8 voix), Le FLNKS (2 voix) et M. Régent (1 voix)*)

Madame Hélène IEKAWÉ est remplacée par madame Isabelle OHLEN.

- Adopté -

A la commission des aides à la production audiovisuelle et cinématographique :

Madame Hélène IEKAWÉ est remplacée par monsieur Patrick ROSELIN.

- Adopté -

Au conseil d'administration de l'institut d'archéologie de la Nouvelle-Calédonie et du Pacifique :

Madame Hélène IEKAWÉ est remplacée par monsieur Patrick ROSELIN.

- Adopté -

* * *

La séance a été levée à 11 heures.

Le premier vice-président,

Eric GAY